

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du vendredi 28 octobre 2011 à 20 heures 30**

L'an deux mille onze, le vendredi vingt huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Mousquetaires à TERMES D'ARMAGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Etaient présents :Mmes DUCLOS, DEVIC suppléante de Mme PASIAN, THORIGNAC, REICHERT, RENAUDIN, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, PAYROS, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LABADIE Jean suppléant de Mr LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE, PESQUIDOUX, MAHUE.

Etaient absents et excusés : Mme PASIAN remplacée par Mme DEVIC, TAJAN qui a donné procuration à Mme RENAUDIN, Mrs BERGAMO, LECERF remplacé par Mr LABADIE Jean.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 6 octobre 2011.

ORDRE DU JOUR :

- Affaires scolaires
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Questions diverses

Madame Claudine DEVIC est nommée secrétaire de séance.

| |
|---------------------------|
| Affaires scolaires |
|---------------------------|

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui présente le compte rendu de la commission Education Enfance Jeunesse du 13 octobre dernier.

Un point a été fait sur la rentrée dans les différentes écoles du territoire.

Il fait part de devis et de demandes de financement pour le groupe scolaire d'Aignan.

➤ Salle BCD – Garderie

Compte tenu du passage à la télé tout numérique le 8 novembre prochain, il est nécessaire de changer le téléviseur existant.

Deux devis sont proposés :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Ets HENON – EXPERT ----- | 363,00 € TTC |
| - GITEM ----- | 447,99 € TTC |

La commission propose de retenir la proposition des Ets HENON à Riscle.

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

➤ Protection grillage

Suite à la blessure d'une élève pendant l'inter classe, Monsieur BARATAULT propose de sécuriser le grillage existant tout au tour de l'enceinte du groupe scolaire par la pose de lisses de protection.

Le devis établi par la société Métaléco s'élève à 1804.26 € TTC.

Le conseil communautaire décide de réaliser ces travaux.

➤ Demande subvention classe découverte

○ Ecole Maternelle

Monsieur BARATAULT fait part de la demande de participation financière sollicitée par la directrice de l'école maternelle qui souhaite organiser une classe découverte en 2012. Le montant souhaité s'élève à 37 € 60 / enfant du territoire.

○ Ecole Primaire

Un projet cirque est envisagé en 2012.

La participation financière demandée est de :

- 60 € par élève de CP (10 demi-journées avec intervenant)
- 80 € par élève de CE1 (classe découverte 3 jours)

Le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions demandées.

➤ Ecoles d'Aignan : participation des communes extérieures au territoire aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2010/2011

Monsieur BARATAULT rappelle que la communauté de communes peut demander aux communes extérieures qui ont des enfants scolarisés au groupe scolaire d'Aignan, une participation relative aux charges de fonctionnement.

Pour l'année 2010/2011, le montant des frais de fonctionnement s'élève à 123 597, 27 € soit 1067,33 € par élève.

La participation demandée aux communes serait :

- BETOUS ----- 2134, 67 €
- BEZOLLES-----1067, 33 €
- SAINT PIERRE D'AUBEZIES -----1067, 33 €
- CRAVENCERES----- 640, 40 €

Le conseil communautaire donne son accord.

➤ Ecoles d'Aignan : participation des communes extérieures au territoire au déficit des frais de fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2010/2011

Le déficit des frais de fonctionnement de la cantine s'élève à 37 589, 79 € soit 3, 42 € par repas servi.

Monsieur BARATAULT propose que les communes extérieures à l'EPCI ayant des enfants scolarisés à Aignan et utilisateurs de ce service participent si elles le souhaitent à ce déficit.

La participation demandée serait :

- BETOUS----- 826, 52 €
- BEZOLLES----- 430, 34 €
- SAINT PIERRE D'AUBEZIES----- 440, 59 €

Le conseil communautaire donne son accord.

➤ Participation charges de fonctionnement Ville d'Auch

Monsieur BARATAULT fait part d'un courrier de la ville d'Auch demandant la participation de l'EPCI aux charges de fonctionnement pour un enfant scolarisé en CLIS pendant l'année scolaire 2010/2011.

Le conseil communautaire émet un avis favorable pour un montant de 411 €.

| |
|---|
| Schéma Départemental de Coopération Intercommunale |
|---|

Monsieur le Président rappelle le calendrier de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Il informe l'assemblée que la prochaine réunion de la CDCI aura lieu le 4 novembre prochain.

Il donne la parole à Monsieur Christian JELONCH qui donne le compte rendu de la réunion réunissant quelques élus des 3 communautés de communes afin de travailler sur la partie financière.

Dans l'objectif de la fusion à 3, différentes étapes sont à respecter :

- 1) transformation de la communauté de communes du Bas Armagnac (CCBA) :
 - le régime fiscal doit changer pour pouvoir fusionner, en conséquence la CCBA doit créer une commission d'évaluation des charges
 - il doit y avoir une modification des statuts afin d'harmoniser les compétences.
- 2) des ajustements doivent avoir lieu concernant la communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour (CCMVA) et Terres d'Armagnac (CCTA) dans les domaines de l'action sociale et du tourisme.
- 3) Faire l'agrégat des trois structures harmonisées.

Après une large discussion, il est décidé à la majorité (17 pour, 5 abstentions) de procéder au vote de la délibération suivante :

Le conseil communautaire décide de :

- Afin de :
 - satisfaire aux exigences de la loi de réforme des collectivités territoriales (seuil minimum de 5000 habitants),
 - proposer une solution réalisable sur le plan technique (même fiscalité et compétences quasi identiques),
 - respecter le calendrier du Schéma de Coopération Intercommunale,
 - sécuriser le fonctionnement des deux EPCI,

retenir dans un premier temps l'hypothèse de la fusion entre Terres d'Armagnac et Monts et Vallées de l'Adour.

- Surseoir au projet ambitieux (fusion des 3 communautés de communes Bas Armagnac, Monts et Vallées de l'Adour, Terres d'Armagnac et rattachement des 6 communes isolées : Arblade le Haut, Bétous, Cagnet, Caupenne d'Armagnac, Cravencères, Sainte Christie d'Armagnac), dans la mesure où les conditions de réussite de cette grande opération de rapprochement ne sont pas réunies à ce jour.

- Poursuivre les discussions constructives avec la communauté de communes du Bas Armagnac en donnant du temps à cette structure pour modifier sa fiscalité et ses compétences, afin de ressembler à l'entité issue de la fusion entre Terres d'Armagnac et Monts et Vallées de l'Adour, et de permettre ainsi le regroupement initié sur les bases du projet de « l'Ouest Gersois ».

Après un vote à bulletins secrets le conseil communautaire adopte cette délibération par 17 voix pour et 5 bulletins blancs.

| |
|--------------------|
| Questions diverses |
|--------------------|

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian JELONCH qui rappelle la délibération du 6 octobre dernier créant une commission intercommunale des impôts directs. Afin de transmettre à la direction des finances publiques une liste de contribuables, en nombre double, permettant au directeur départemental de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 suppléants, les communes doivent communiquer une « liste » de nom à la CCTA.

Monsieur JELONCH propose une pondération par rapport à la population :

- 1) pour les communes dont la population est inférieure à 150 habitants, elles doivent transmettre les noms pour 1 titulaire plus 1 suppléant (Loussous-Debat, Fustérouau, Sabazan et Pouydraguin) ;
- 2) pour les communes dont la population est comprise entre 150 habitants et 750 habitants, elles doivent transmettre les noms pour 2 titulaires plus 2 suppléants (Averon-Bergelle, Bouzon Gellenave, Castelnavet, Margouët Meymes et Termes d'Armagnac).
- 3) pour la commune dont la population est supérieure à 750 habitants (Aignan), elle doit recenser les noms pour 4 titulaires plus 4 suppléants.
- 4) Les noms de 2 titulaires et 2 suppléants domiciliés en dehors du périmètre de la communauté seront proposés par la CCTA.

- **Groupama :acceptation indemnité sinistre**

Monsieur le Président rappelle les dégâts occasionnés suite au dommage électrique à l'école primaire d'Aignan.

Il indique que Groupama, assureur de la communauté de communes propose en règlement de ce sinistre un acompte de 1503,02 €.

Le solde sera versé sur présentation des factures de remise en état.

Le conseil communautaire accepte cette indemnité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures cinquante cinq.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 31 octobre 2011 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 31 octobre 2011
Le Président
Michel SANSOT

